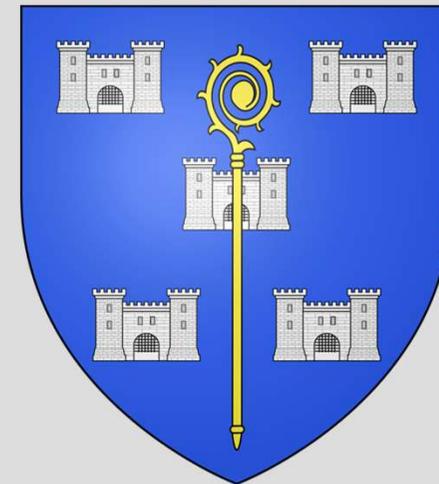


La participation citoyenne



Commune de
SAINT GERMAIN

- *Qu'est ce que la participation citoyenne ?*

Sommaire

- *Les différents acteurs du dispositif*

- *Le maire*

- *Les citoyens référents*

- *La gendarmerie*

- *A retenir*

- *Questions*

Qu'est ce que la participation citoyenne ?

Crée en 2006, la participation citoyenne est un protocole officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquances et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants de la commune et la brigade de gendarmerie locale.

En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien.

La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion.

Les acteurs du dispositif

Le Maire est le pivot du dispositif

- Organise une réunion publique avec le responsable local de la gendarmerie pour présenter la démarche, expliciter son contenu et détecter les personnes volontaires pour devenir « citoyens référents ».*
- Signe un protocole avec le préfet et le commandant de groupement de la gendarmerie territorialement compétent. D'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, il détermine les modalités pratique de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.*
- Anime le dispositif (mise en place d'une signalétique spécifique « Participation Citoyenne », présentation publique annuelle du bilan, etc.)*
- Il peut y associer le service de police municipale et/ou le garde champêtre de sa commune.*

Signalétique

PROTECTION PARTICIPATION CITOYENNE



En liaison immédiate avec la Gendarmerie Nationale

Les acteurs du dispositif

Les Citoyens référents

- Ils sont choisis par le maire sur la base du volontariat, de la disponibilité, et du bénévolat.
- Ils alertent la Gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins (démarchages, incivilités, véhicules suspects,...).
- Ils relaient les conseils et messages de prévention de la Gendarmerie auprès des autres habitants de la commune (OTV, OTS, ...)
- La participation à ce dispositif **ne leur confère pas de prérogatives de puissance publique.** Les citoyens référents ne se substituent pas à la gendarmerie.

Ils ne forment en aucun cas une milice et ce dispositif ne sert pas à épier les voisins.

Carte de répartition des référents



Fiche adhésion Référent

PARTICIPATION CITOYENNE

(Fiche personnelle du référent)

NOM : _____

Prénoms : _____

Né(e) le : _____ à : _____ ()

Demeurant : _____

N° de téléphone fixe : ____/____/____/____/____

N° de téléphone mobile : ____/____/____/____/____

Adresse E-mail : _____@_____

Référent du quartier de : _____

Déclare prendre connaissance du rôle de référent ci-dessous détaillé :

- Assurer l'interface entre les habitants de mon quartier et la gendarmerie ;
- Centraliser l'information et la transmettre à la gendarmerie lors de contacts réciproquement initiés ;
- Promouvoir le dispositif auprès des résidents n'y souscrivant pas.

Reconnais particulièrement :

- que le dispositif baptisé « participation citoyenne » vise avant tout à mettre en œuvre un réseau de vigilance en vue de prévenir les actes délictueux touchant aux biens et aux personnes du quartier où il est développé ;
- que l'adhésion à la démarche n'autorise en rien la prise d'initiative personnelle voulant se substituer à l'action de la gendarmerie nationale.

À _____, le _____

Signature :

cachet, signature du commandant d'unité territoriale

Les acteurs du dispositif

La Gendarmerie

•Le responsable de la Gendarmerie locale désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents : recueillir des informations, dispenser des conseils et diffuser des messages de prévention aux fins d'information de la population.

•Deux réunions annuelle sont organisées par le maire et le responsable local de la gendarmerie pour présenter le bilan du dispositif et échanger.

Les acteurs du dispositif



.Gendarmerie Barberey St Sulpice

Route de Ste Maure

10600 Barberey St Sulpice

Tél : 03 25 42 32 90



.Gendarmerie Bréviandes

Rue des Ormes

10450 Bréviandes

Tél : 03 25 8317 50

Vos référents commune

Référent Commune

ST GERMAIN

GD ROBIN Valérian

BT Bréviandes

Référent PSQ COB

GD BAILLY Anne-Laure

BT Bréviandes

Vos référents commune

Référent Commune

ST GERMAIN

GD ROBIN Valérian

BT Bréviandes

Référent PSQ COB

GD BAILLY Anne-Laure

BT Bréviandes

A Retenir

• Dispositif gratuit et officiel, qui implique les forces de sécurité de l'état (gendarmerie) et favorise leur rapprochement avec les élus locaux et la population.

• Développer une culture de prévention de la délinquance auprès des habitants d'une commune et ainsi crée un sentiment d'insécurité auprès des délinquants.

• Améliorer l'efficacité des interventions ainsi que l'élucidation des infractions.

Au quotidien suivez La Gendarmerie sur :



AVEZ VOUS DES QUESTIONS ?

